

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONTESSORI DIEPPE INC.	Numéro de permis 2013875	Date d'inspection Le 08 août 2025	
Nom de l'établissement Montessori Dieppe		Numéro de téléphone (506) 855-1234	
Adresse Unité 3 299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Monica Maltais		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	29 août 2025	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé qu'aucune pratique d'évacuation d'urgence n'avait été effectuée durant le mois de juillet. Une discussion a eu lieu avec l'administrateur afin de rappeler que ces exercices doivent être réalisés chaque mois avec les enfants.			

Commentaires généraux
<p>Lors de l'inspection, l'inspectrice a observé une seule salle de classe sur trois, les deux autres étant fermées pour la période estivale.</p> <p>Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a également observé la collation du matin ainsi que le dîner.</p> <p>Des jeux libres à l'extérieur ont été observés en matinée, suivis de jeux d'eau en après-midi.</p> <p>Des comptines ont été chantées avec les enfants en matinée.</p> <p>Le ratio est maintenu tout au long de l'inspection.</p>

original signé par
Monica Maltais

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 août 2025

Date

original signé par
Gregory Keough

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2025

Date